

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement d'Aix-en-Provence

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Adeline WEBER-GUIBAL à Véronique REISER

Jean-Pierre LECHTEN à Jean-Louis PERRIN

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

A été élue secrétaire :

Corinne LEGRAS

**OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT
TECHNIQUE DE 2 EME CLASSE A TEMPS COMPLET EN
REEMPLACEMENT D'UN TECHNICIEN.**

Rapporteur: Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'un technicien territorial (catégorie B) a récemment fait valoir ses droits à la retraite. Il y a lieu de pourvoir à son remplacement, c'est pourquoi il vous est proposé de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C).

Le poste de technicien sera supprimé après la saisine du Comité Technique placé près le centre de gestion des Bouches du Rhône.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

13 voix pour
voix contre
2 abstention(s) Colette MOLLARET
Patrick MARKARIAN

DÉCIDE la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal comme annexé à la présente délibération.

DELIBERATIONANNEXE A LA DELIBERATION N° 2016-10-DELIB-4-2**Tableau des effectifs communaux au 17/03/2016****EMPLOIS PERMANENTS****1/ Filière administrative**

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Attaché territorial	Attaché à temps complet	1 (pourvu)
- Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1ere classe à temps complet	2 (pourvus)

2/ Filière technique

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
-Technicien territorial	Technicien territorial	Non pourvu
- Adjoints techniques	- Adjoints techniques de 2eme classe à temps complet - Adjoints techniques de 2eme classe à temps non complet dont - temps non complet à 29h - temps non complet à 28h15	4 (pourvus) 1 (non pourvu) 2 1 (non pourvu) 1 (non pourvu)
- Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ere classe	2 (non pourvu)
- Adjoints techniques	- Adjoint technique principal de 2 nd e classe	1 (non pourvu)

DELIBERATION**3/ Filière Police municipale**

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Chef de police municipal	Chef de police municipal à temps complet	1 (non pourvu)
-Agent de police municipale	Gardien de police municipal	1 (pourvu)

4/ Filière Médico-sociale

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Educateur Jeunes Enfants	Educateur Jeunes Enfants à temps complet	2 (1 pourvu) (1 congé parental)
-Auxiliaire de puériculture	- Auxiliaire de puériculture principal de 2eme classe à temps complet	1 (pourvu)
	- Auxiliaire de puériculture principal de 1ere classe à temps complet	1 (pourvu)

5/ Filière Animation

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- animateur	animateur à temps complet	1 (pourvu)

TOTAL 21 emplois permanents dont 12 pourvus

DELIBERATION**EMPLOIS NON PERMANENTS**

Fonctions	Nombre d'emplois
- Adjoint d'animation pour l'organisation des centres de loisir	6
- Vacataires pour l'organisation des temps d'activité périscolaires	8
- Vacataire école	1
- Vacataires éducateurs sportifs	5
- Emploi avenir à temps complet pour le multi accueil l'attrape soleil	2
- Emploi avenir à temps complet pour l'entretien des locaux et la cantine scolaire	1
- Emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activités/ service administratif	1
Emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activités/ service jeunesse	1
- Emploi avenir à temps complet pour les services techniques	2

Le Maire,
Régis MARTIN

Affiché le 21 mars 2016

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Accusé de réception en préfecture
013-211300959-20160317-2016-10-delib-DE
Date de réception préfecture : 21/03/2016